

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MEREY SOUS MONTROND
EN DATE DU 25 MARS 2021 A 20H45**

Etaient présents :

Mr Didier LAITHIER, Mme Marie-Christine ROBERT, Mme Christine MORIS, Mr François ESPINOSA, Mr Ludovic NICOT, Mme Karine KISRANI, Mr Didier RETHORE, Mr Pierre GURTNER, Mme Catherine ROBIN

M. Vincent VUILLECARD donne procuration à Mme Catherine ROBIN.

Excusés :

Mme Françoise RETHORE, Mr Vincent VUILLECARD

Invité :

Mme Stéphanie SEKLI

Monsieur le maire ouvre la séance, prend la parole à 20h45 et rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- 1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 mars 2021**
- 2. Vote des comptes administratifs 2020**
- 3. Vote des comptes de gestion 2020**
- 4. Affectation des résultats**
- 5. Vote des budgets primitifs 2021**
- 6. Questions diverses**

Ludovic NICOT est nommé secrétaire de séance à l'unanimité, et en accepte la charge.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 13 mars 2021

Il est rappelé que Françoise RETHORE s'est abstenue lors de la séance du 04 mars au sujet de l'approbation du compte rendu du 21 janvier 2021. (L'expression écrite du CR du 04 mars ne paraissant pas suffisamment explicite).

2. Vote des comptes administratifs 2020

Mr le Maire quitte la salle de conseil municipal, le temps pour que le 1^{er} Adjoint puisse faire voter les résultats des Comptes Administratifs 2020, à la lecture des chiffres le conseil municipal constate que :

- **Le budget lotissement**

- Le compte administratif concernant le budget du lotissement Les Muriers, fait apparaître un déficit cumulé en investissement de - 851 420,88 € et un excédent cumulé de fonctionnement de 593 206,01 €.

	dépenses	recettes
Section de fonctionnement	889 157,30 €	969 095,88 €
Résultat 2020 / Excédent		79 938,58 €
Section d'investissement	851 420,88 €	884 727,36 €
Résultat 2020 / Excédent		33 306,48 €

Vote pour : 9, le compte administratif 2020 du lotissement les Muriers est adopté.

- **Le budget assainissement**

- Le compte administratif concernant le budget assainissement, fait apparaître un excédent cumulé en investissement de 13 698,02 € et un excédent cumulé d'exploitation de 24 481,29€.

	dépenses	recettes
Section d'exploitation	50 158,33 €	74 639,62 €
Résultat 2020 / Excédent	0	24 481,29 €
Section d'investissement	42 870,49 €	28 225,78 €
Résultat 2020 / Déficit	14 644,71 €	

Vote pour : 9, le compte administratif 2020 assainissement est adopté.

- **Le budget communal**

- Le compte administratif concernant le budget communal, fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 484 025,08 € et un excédent cumulé en investissement de 73 631,51€.

	dépenses	recettes
Section de fonctionnement	293 412,04 €	409 651,40 €
Résultat 2020 / Excédent		116 239,36 €
Section d'investissement	683 749,08 €	209 809,15 €
Résultat 2020 / Déficit	473 939,93 €	

Vote pour : 9, le compte administratif 2020 du budget communal est adopté.

3. Vote des comptes de gestion 2020

Mr Le Maire revient afin de proposer aux votes les comptes de gestion 2020, après comparaison il s'avère que les comptes de gestion sont identiques aux comptes administratifs.

Vote pour la validation du compte de gestion du Lotissement Les Muriers : 10 voix pour, le compte de gestion est adopté.

Vote pour la validation du compte de gestion assainissement : 10 voix pour, le compte de gestion est adopté.

Vote pour la validation du compte de gestion du budget communal : 10 voix pour, le compte de gestion est adopté.

4. Affectation des résultats

- **Le budget Lotissement**

- Report au 002 en recette de fonctionnement : + 593 206,01 €
- Report au 001 en dépense d'investissement : - 851 420,88 €

- **Le budget Assainissement**

- Report au 002 en recette de fonctionnement : + 24 481,29 €
- Report au 001 en recette d'investissement : + 13 698,02 €

- **Le budget communal**

- Report au 002 en recette de fonctionnement : + 484 025,08 €
- Report au 001 en recette d'investissement : + 73 631,51 €

L'affectation des résultats pour les trois budgets est votée : 10 voix pour

5. Votes des budgets primitifs 2021 :

Les budgets primitifs sont votés séparément, ils ont été présentés lors de la dernière séance :

- **Le budget Lotissement**

	dépenses	recettes
Section de fonctionnement	1 809 902,37 €	1 809 902,37 €
Section d'Investissement	1 826 097,24 €	1 826 097,24 €

Vote par chapitres pour le budget primitif 2021 concernant le Lotissement Les Muriers : 10 voix pour, le budget primitif est adopté.

- **Le budget Assainissement**

	dépenses	recettes
Section d'exploitation	69 657,26 €	87 369,95 €
Section d'Investissement	43 433,25 €	43 858,71 €

Vote par chapitres pour le budget primitif 2021 concernant l'assainissement : 10 voix pour, le budget primitif est adopté.

- **Le budget communal**

	dépenses	recettes
Section de fonctionnement	368 449,46 €	924 731,08 €
Section d'Investissement	256 205,74 €	269 965,26 €

Vote par chapitres pour le budget primitif 2021 concernant le budget communal : 10 voix pour, le budget primitif est adopté.

6. Questions diverses

François ESPINOSA nous informe qu'il va organiser une réunion avec Villers concernant l'achat d'un véhicule (camion ou tracteur) pour l'employé communal. Monsieur le Maire rappelle que la voiture de l'employé communal est vieillissante, et que l'on ne fait pas le même travail avec un camion benne et avec un tracteur et demande de ne pas écarter l'idée de l'achat des deux véhicules (en partenariat avec Villers sous Montrond).

Monsieur le Maire relate les informations reçues concernant la fibre lors de la réunion du 19 mars. Celle-ci sera tout opératoire et disponible aux habitants fin août / début septembre. Les travaux débiteront fin avril / début mai, ils ne sont pas très importants et concerneront principalement le réseau aérien desservant les Granges de Cery. Le hameau des Granges du Liège est sorti de la carte : il dépendra du réseau du Grand Besançon Métropole.

Monsieur Le Maire nous demande de nous exprimer sur son mail, concernant la fusion des communes. Le conseil de Montrond le Château a exprimé par mail son désir de ne pas fusionner pour le moment et de repousser la question à 2024. Suite à ce mail le conseil de Villers sous Montrond nous propose alors de fusionner à 2 début 2022. Monsieur le Maire demande aux conseillers de s'exprimer sur ce sujet, afin de savoir si une majorité du conseil se sent favorable à poursuivre les discussions avec Villers pour ce projet de fusion à deux communes.

Après discussion il s'avère que :

L'ensemble des conseillers se dit favorable à la poursuite de la discussion et une majorité se dit confiant dans ce projet. Toutefois, certains souhaiteraient plus d'informations, notamment sur les finances.

Les arguments positifs avancés concernant le projet à deux communes sont :

- Une gestion du pôle minéral (carrière, usine cogénération, central à enrobé et béton) plus large avec un plus grand droit de regard sur ce qui s'y passe, et la totalité des revenus de celui-ci centralisée.
- Plus de poids lors de notre représentation à la communauté de communes.
- La mise en commun de notre réseau d'assainissement pour permettre à Villers de ne plus dépendre de la lagune et d'optimiser la rentabilité de la station d'épuration.
- La possibilité de monter des projets plus ambitieux.

Les arguments avancés contre le projet à deux communes sont :

- On n'aura pas plus de pouvoir sur la carrière, puisque les communes n'émettent qu'un rôle consultatif.
- L'endettement de Villers sous Montrond.
- Le « risque » de vexer Montrond le Château si on ne les attend pas.
- Villers Sous Montrond a plus d'intérêt à fusionner que nous.

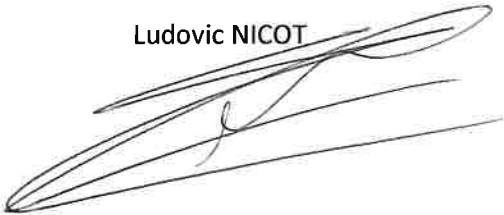
Monsieur le maire, rappelle que chacun devra faire un choix et l'assumer, et demande si il y a des personnes opposées par principe (afin de ne pas travailler sur le projet pour rien) et propose au vote d'engager de sérieuses discussions avec Villers concernant ce projet, malgré les réserves de plusieurs : **l'unanimité des présents accepte de continuer cette discussion avec Villers, et demande notamment d'avoir des éléments financiers concernant Villers sous Montrond.**

François Espinosa nous informe que la société Opale, suite aux refus des communes de Montrond le Château et de Fontain, abandonne le projet éolien sur notre territoire. Cependant la société Total Cadran souhaite nous rencontrer pour un autre projet éolien sur le site de la carrière.

Mr le Maire clos la séance à 22h49.

Secrétaire de Séance

Ludovic NICOT



Le Maire

Didier LAITHIER

